

Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Léonard du 12.12.16

Le conseil municipal de Saint-Léonard, légalement convoqué le 5 Décembre, s'est réuni en session ordinaire le lundi 12 Décembre 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Bernard Hoguet, Maire.

Etaient présents :

- M. Bernard Hoguet, Maire.
- Mme Marie-Lise Dégremont, M Serge Lecrosnier, Mme Elvira Hache, Adjoint au Maire.
- Mme Sophie Rioult, M Jean-Alain Planeix, Conseillers municipaux délégués
- M. Claude Laperdrix, Mme Marie-Claire Lebas, Pignol, M. Alain Leber, M. François Daudruy, Mme Marie-Pierre Prieur, M. Pierre Malandain, M. Bernard Malandain, Mme Delphine Gilles, M. Franck Carton, M Jean-Luc Dron, M. Claude Maguet, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

- M. Jean-Paul Le Calvez, Adjoint au Maire.
- Mme Bernadette Malandain, Conseillère municipale qui a donné procuration à Mme Sophie Rioult

Mme Angélique Verroust, secrétaire de mairie, assiste à la séance.

Après l'appel nominal, Mme Sophie Rioult est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dron s'il enregistre pendant la séance du conseil. Monsieur Dron répond positivement. M.le Maire propose alors un vote à main levée:

- 1 abstention
- 3 votes pour
- 12 votes contre

Monsieur le Maire précise que la demande sera faite au début de chaque conseil municipal. M.le Maire regrette cette attitude qui constitue un manque de respect vis-à-vis des collègues élus car ces enregistrements ont lieu depuis les élections municipales à leur insu ; de plus il souligne que cette pratique dénature malheureusement le contenu des débats au sein de l'assemblée communale.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 26 Septembre 2016. Aucune remarque donc adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

=====

Question n°1 Elections des conseillers communautaires de la commune de Saint-Léonard au sein du conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération.

Suite à la fusion de la communauté d'agglomération de Fécamp, la commune de Saint-Léonard ne disposera plus que de 2 sièges de représentants au sein du futur conseil communautaire.

L'ensemble du conseil municipal déplore ce mode de scrutin.

Monsieur Bernard Malandain regrette cette décision, ayant été élu au scrutin universel mais retire sa candidature. Il reste deux élus en lice : M. Lecrosnier et Mme Dégremont. Il est demandé aux membres du conseil municipal de procéder au vote par bulletin secret.

5 votes blancs

13 bulletins en faveur de M.Serge Lecrosnier et Mme Marie-Lise Dégremont qui sont élus à la majorité.

Question n°2 Plan local d'urbanisme intercommunal: débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement durable.

Après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte de la tenue ce jour du débat sur les orientations générales du PADD tel que rappelées lors de la réunion du 24 novembre.

Monsieur le Maire a demandé la rectification de l'appellation " les voiles de Saint-Léonard" et a également informé du projet centre-bourg de la commune.

Monsieur Leber demande aux conseillers communautaires d'être vigilants et de bien faire la distinction entre la commune de Fécamp et Saint-Léonard concernant la dénomination du pôle urbain.

Monsieur Dron demande un développement du logement social ainsi que la vigilance pour le développement modéré de l'urbanisation par l'utilisation des dents creuses restantes.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord et précise qu'à ce jour il reste 65 000 m² encore disponibles sur le Parc d'activités des Hautes Falaises. Il est également nécessaire de limiter la consommation des terres agricoles.

En ce qui concerne le développement transport, Monsieur le Maire signale qu'il a eu un entretien avec la présidente en lui rappelant que les entreprises qui versent une taxe transport attendent un service en retour. Un courrier lui sera adressé dans ce sens.

Question n°3: Avis sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail accordées par le maire pour 2017

La loi Macron impose dorénavant au maire d'arrêter la liste des dimanches travaillés, dans la limite de douze par an maximum avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Conformément aux dispositions de l'article du code de travail l'avis est soumis au conseil municipal.

Monsieur Lecrosnier fait part de la réunion du 9 novembre dernier avec tous les protagonistes concernés qui a permis de trouver un consensus.

Monsieur Dron est contre précisant que le dimanche est un repos dominical.

Monsieur Lecrosnier remarque que nos concitoyens fréquentent massivement les magasins ouverts le dimanche.

3 votes contre : M.DRON, MME GILLES, M.MAGUET
Approuvé à la majorité.

Question n°4 Adoption du rapport de la CLECT

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le rapport de la CLECT sur les nouvelles charges suite à la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération.

Monsieur Lecrosnier explique en quoi consiste le mécanisme de l'attribution de compensation.

Approuvé à l'unanimité.

Question n°5 *Vote des tarifs des concessions dans le cimetière.*

La décision a été prise de laisser la tarification en cours applicable jusqu'au 31.12.2017 à savoir :

- Concession trentenaire 150 €
- Concession cinquantenaire 250 €
- Case dans le colombarium 15 ans (1 ou 2 urnes) 300€
- Case dans le colombarium 30 ans (1 ou 2 urnes) 500€
- Case dans le colombarium 50 ans (1 ou 2 urnes) 600 €

Approuvé à l'unanimité.

Question n°6 *Grainval en fête 2017: demande de subvention*

L'association A.E.P Sainte Bernadette organise comme chaque année sa manifestation " Grainval en fête".

Pour mener à terme son projet, il est demandé aux membres du conseil de délibérer pour attribuer une subvention. Après rappel historique, les élus s'accordent pour verser une subvention d'un montant de 6000€.

Approuvé à l'unanimité.

Question n°7 *Demande de subvention exceptionnelle - mémorial départemental*

L'association du mémorial départemental Algérie Maroc Tunisie 1952-1962 de la Seine-Maritime prévoit d'ériger un mémorial dédié aux 411 seinomars tués ou disparus en Afrique du Nord entre 1952 et 1962.

Pour ce projet, l'association fait appel aux collectivités locales pour apporter une aide financière.

Les membres du conseil municipal ont attribué une subvention d'un montant de 500€. Plus qu'un monument avec des noms, M.Dron aurait souhaité un mémorial qui soit un lieu de réflexion.

Approuvé à l'unanimité.

Question n°8 *Indemnité de conseil du receveur.*

Il est fait un rappel sur la législation. Selon la loi, le décompte du receveur Monsieur Boutelou s'élève au montant de 1119,86 € brut soit 1024,64€ net pour la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2016.

La demande est faite aux membres du conseil de délibérer pour demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil. Il est accordé une indemnité de conseil au taux de 50%.

Adopté à l'unanimité.

Question n°9 Admission en non-valeur et créances éteintes

Vu la demande d'admission en non-valeur et la transmission de créances éteintes présentées par Monsieur Boutelou, Trésorier principal concernant des titres de recettes dont il n'a pu réaliser le recouvrement, il est demandé aux membres du conseil municipal d'effacer l'ensemble de ces dettes.

Adopté à l'unanimité.

Question n°10 Décision modificative n°2

Il apparaît nécessaire d'effectuer des opérations modificatives au budget primitif de cette fin d'exercice 2016. 35000€ sont à déplacer du poste « sécurité des bâtiments communaux » et à transférer au poste « travaux des vestiaires sportifs ».

Adopté à l'unanimité.

Question n°11 Convention de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Fécamp pour la RD 925.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la première phase de travaux sécuritaires sur la RD 925 est à présent achevée. Pour que l'entreprise qui va être retenue puisse travailler sur la deuxième tranche de travaux en 2017, il est proposé de mettre en place une convention de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Fécamp.

Monsieur Dron fait remarquer que pour les habitants de la Route de Boclon, les travaux n'ont rien changé et avait pensé à une priorité à droite.

Monsieur Planeix souligne que cette priorité a été refusée par la Direction des routes et assure que la vitesse est moins excessive et la circulation améliorée depuis ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Question n°12 Enquête publique OLVEA NEW TECHNOLOGY: avis sur l'autorisation d'exploiter une usine de raffinage.

Il appartient au conseil de donner son avis sur la demande d'autorisation de l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'avis d'exploiter une usine de raffinage d'huiles végétales et d'huiles de poissons. L'enquête est close depuis le 8 Décembre avec très peu de remarques sur le registre en mairie.

Monsieur Daudruy fait une présentation du projet et rappelle que la réalisation des travaux représente un investissement de 20 millions d'euros pour le groupe.

Monsieur Daudruy, intéressé, ne prend pas part au vote.

Plusieurs réserves sont émises sur le registre dont celle de M.Dron qui fait remarquer qu' « un clapet anti-retour sera installé sur la canalisation en eau potable » alors même que ce dispositif n'est pas compatible avec le règlement du service de l'eau du SIAEPA de la Région Fécamp Sud-Ouest. Il préconise l'installation de vannes.

Question n°13 *SIAEPA de la région Fécamp Sud-Ouest : rapport relatif au prix et à la qualité de service public - eau potable.*

Les membres du conseil sont invités à prendre acte de la communication du rapport du SIAEPA de la région de Fécamp Sud-ouest sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable pour l'année 2015.

Monsieur le Maire approuve que les rapports soient plus détaillés qu'auparavant.

Monsieur Lecrosnier remarque qu'un projet est à l'étude sur le réseau de Tourville.

Monsieur Dron remarque que le renouvellement du réseau est toujours à zéro mais que la dynamique est en place avec un renouvellement sur le réseau des Hogues. Il regrette que la hausse des prix part uniquement au délégataire.

Question n°14 *SIAEPA de la région Fécamp Sud-Ouest : rapport relatif au prix et à la qualité de service public - assainissement collectif.*

Les membres du conseil sont invités à prendre acte de la communication du rapport annuel SIAEPA de la région de Fécamp Sud-ouest sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif pour l'année 2015.

Ce rapport fait part notamment de la construction de la station d'Yport et du transfert des eaux usées de la station des Loges vers la nouvelle station.

Monsieur Dron rapporte que le type de facture présenté n'est pas réel et qu'il existe trois types de factures. Il demande qu'un courrier soit fait au SIAEPA à ce sujet. La demande sera faite.

Question n°15 *SIAEPA de la région De Fécamp Sud-Ouest: rapport relatif au prix et à la qualité de service public - assainissement non collectif.*

Les membres du conseil sont invités à prendre acte de la communication du rapport du SIAEPA de la région de Fécamp Sud-ouest sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif pour l'année 2015.

Question n°16 *Régie de Fécamp : rapport relatif au prix et à la qualité de service public - eau potable.*

Les membres du conseil sont invités à prendre acte de la communication du rapport de la Ville de Fécamp sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable pour l'année 2015.

Question n°17 *Régie de Fécamp : rapport sur le prix et la qualité de service public assainissement collectif.*

Les membres du conseil sont invités à prendre acte de la communication du rapport annuel de la Ville de Fécamp sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif pour l'année 2015.

Monsieur le Maire fait état de ce rapport en faisant remarquer que la redevance de modernisation des réseaux de collecte au 01 Janvier 2015 s'élevait au montant de 224610€ et au 01 Janvier 2016 à 56822€. M.Dron fait remarquer que le passage en régie n'a pas fait baisser les prix.

Question n°18 *Rapport d'activités 2015 de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral.*

Les membres du conseil sont invités à prendre connaissance du contenu du rapport d'activités qui donne une vision complète de toutes les actions aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire présente le rapport d'une grande clarté sur les chapitres suivants: le développement économique, le tourisme, la petite enfance, la jeunesse, les déchets ménagers, le centre aquatique, le soutien aux acteurs locaux, la planification urbanisme, le transport, la politique de la ville, le centre de santé, le numérique, la lutte contre les inondations, l'accessibilité, la coopération territoriale, le personnel et l'administration, les budgets.

Question n° 19 *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.*

Les membres du conseil sont invités à prendre acte de la communication du rapport de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral sur le prix et la qualité des services de collecte et de traitement des déchets ménagers pour l'année 2015.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les élus sur:

- la date des voeux du maire le samedi 7 Janvier 2017 à 19 heures.
- la réception des travaux des vestiaires sportifs prévue le 15 décembre.
- le dossier des travaux d'accessibilité qui sera débattu au prochain conseil.

La séance est levée à 23 heures 40.